

Que reste-t-il de ce fameux budget? A peu près rien. Au fait, il reste quelques taxes. Il reste cette taxe qui fait l'objet de l'amendement à l'étude, cette taxe sur les matériaux de construction.

Eh bien, monsieur l'Orateur, ceux mêmes qui sont dans ce domaine sont-ils en faveur de cette taxe? Il ne s'avère que trop qu'elle entraîne une désorganisation et une désorientation précipitées dans le monde des affaires, dans le monde de la construction. Ceux qui s'en plaignent se plaignent de la confusion créée par cette taxe; elle s'avère, en pratique, administrativement impossible, c'est-à-dire que les personnes chargées de l'administration de cet impôt ne savent pas au juste comment elle sera prélevée.

Quelle confusion dans le monde de la construction! Des accumulations, des inventaires, de la précipitation. On ignore si cette taxe durera, si elle doublera ou si elle atteindra les fameux 11 p. 100.

C'est pourtant là, monsieur l'Orateur, une des mesures qui devaient stimuler le progrès économique et mettre fin au chômage! N'est-il pas clair que cette taxe n'a jamais été un stimulant pour le progrès? Bien au contraire, elle est de nature à détruire les objectifs mêmes que le ministre des Finances (M. Gordon) avait énoncés lors de l'exposé de son budget.

Pourquoi la Chambre voterait-elle en faveur de cette taxe? Y a-t-il un seul député à la Chambre, s'il est sérieux, qui se résignerait en toute conscience à voter pour cette mesure inique?

Monsieur l'Orateur, si nous faisons abstraction des taxes que renfermait le budget, quelle autre mesure nous a-t-on offerte qui serait de nature à stimuler le progrès économique? Il y a eu l'institution du Conseil économique. Nous n'avons que l'énigmatique sourire du ci-devant président du Conseil privé, maintenant secrétaire d'État aux Affaires culturelles (M. Lamontagne), pour nous informer du rendement de ce Conseil.

Nous sommes bien loin, monsieur l'Orateur, de cette planification indicative dont parlait le ministre lorsque, tambour battant, il a présenté son projet à la Chambre. Nous n'avons même pas une indication de planification, indicative ou autre. Il est vrai que de multiples promesses ont été répétées très souvent au cours de la campagne sur le plein emploi, que ces messieurs avaient promis que ce seraient eux qui donneraient aux chômeurs du travail et que tous ceux qui avaient des bras pour œuvrer auraient un travail rémunérateur.

Eh bien, nous avons maintenant connu près de dix mois de cette administration, et le chômage demeure toujours à un niveau

dangereusement élevé, dont le Québec, malheureusement, détient toujours le championnat.

Et malgré ce que vient de nous dire le ministre du Travail (M. MacEachen) au sujet des demi-mesures qu'il avait annoncées, il reste tout près de 500,000 chômeurs au pays. Si les députés ministériels sont satisfaits en lisant ces chiffres qui sont présentement un peu moins élevés qu'ils ne l'étaient à pareille date l'année dernière, je dois dire qu'ils se contentent de fort peu et qu'ils sont loin d'avoir rempli cette promesse de restaurer le plein emploi, ce qui constituait un des principaux points de leur programme électoral.

Dans le domaine social, il y a également absence de progrès. Regardons, par exemple, cette question des pensions. Ce plan n'est pas accueilli favorablement ni par les dirigeants des principales provinces ni par les spécialistes en la matière, bref, il ne comble pas les aspirations du peuple canadien qui veut un plan offrant une véritable sécurité.

Ce plan est coûteux et les bénéfices moins grands qu'on ne l'avait promis. Pourquoi n'a-t-on pas procédé avec un peu de logique? Pourquoi n'a-t-on pas pris la peine de consulter les provinces au préalable? On aurait peut-être évité le gâchis qui en est résulté.

Nous sommes en faveur du principe de la pension contributive. Nous l'avons toujours été; nous avons fait étudier par des spécialistes toute cette question de sécurité sociale, y compris la caisse de retraite.

Monsieur l'Orateur, nous avons présenté à la Chambre une mesure tendant à obtenir un amendement constitutionnel, ce qui est le moyen à prendre pour que le gouvernement, dans ce domaine, soit respectueux de ce qui est dû aux autres partenaires de la Confédération, les provinces. On s'est fiché de cette méthode.

Monsieur l'Orateur, quelles autres mesures, dans le domaine social, ont été adoptées depuis le 21 avril dernier?

Le gouvernement s'est-il intéressé aux régions sous-développées? S'est-il attaqué au noyau de la pauvreté, au paupérisme endémique?

Le gouvernement devait de même restaurer le prestige du Canada à l'étranger. De ce côté-là, il a fait très peu. Il y a eu, il est vrai, les récentes pérégrinations du premier ministre (M. Pearson) et de l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) à Washington et à Paris. Je vous laisse le soin de juger des résultats.

Quand le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du pays se prononcera-t-il clairement sur l'attitude du Canada à l'égard de l'Organisation des États américains, ou même relativement à toute autre question?